

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept octobre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. Jacques LACOCHE, Maire.

M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel, Mme THOIREY Isabelle, Adjoints au Maire,

Mme FERRAND Brigitte, M. NÉLET Olivier, Mme RALUY Sylvie, M. RAVÉ Jean-Marie, M. BOISNARD Jean-Pierre, Mme PAVÉ Mauricette, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick.
Conseillers Municipaux.

Etaient Absents excusés :

Mmes Céline LAMBRON, Claudie CARREAU

Etait Absent :

M. Christian BODSON

Assistait : Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

M. DESHAYES Patrick est élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 19 septembre 2019 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) – Avis sur la réorganisation de la structure (Délibération n°201910DL120)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réorganisation des services de la DDFIP à l'échelle du département, ayant un impact à l'échelle de notre territoire.

En effet, le 6 juin dernier, le Directeur Général des Finances Publiques a adressé par mail, un courrier du ministre Gérald DARMANIN présentant une hypothèse de travail sur la réorganisation des services de la DDFIP, courrier accompagné d'une carte.

Il est indiqué dans cet envoi qu'il s'agit d'une proposition, qu'elle constitue le point de départ d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes et que nous avons jusqu'au mois d'octobre pour nous exprimer.

M. le Maire rappelle en quoi consiste la proposition :

- A l'heure actuelle, nous disposons de :
 - o 12 trésoreries sur le département (dont une à Saint-Calais),
 - o 4 sites dédiés aux services fiscaux,
 - o 1 service dédié au contrôle fiscal.
- Prévisions pour 2022 :
 - o 4 sites de gestions comptables (Ferté Bernard, Conlie, Le Mans, Sablé sur Sarthe),
 - o 2 services fiscaux (Mamers, Le Mans),
 - o 17 conseillers dédiés aux collectivités locales (dont Saint-Calais),
 - o 19 accueils de proximité (Saint-Calais est inclus),
 - o 2 services à compétences départementales (Saint-Calais, Le Mans).

D'après les informations reçues, les objectifs de cette réforme et donc de cette réorganisation s'inscrivent dans le prolongement des réformes récentes et à venir, comme la suppression de la Taxe d'Habitation pour les résidences principales, les conséquences du prélèvement à la source ou la poursuite de la simplification de la déclaration de revenus.

De plus, le gouvernement souhaite assurer une meilleure accessibilité des services publics à la population notamment dans les territoires où le sentiment d'abandon de l'Etat se développe. Il souhaite aussi porter une attention toute particulière aux usagers qui sont peu familiers ou éloignés des outils numériques, sans renier la nécessaire modernisation des services publics.

Concrètement, il ressort de ce projet :

- La suppression de 8 trésoreries dont celle de Saint-Calais,
- La fermeture des services fiscaux de proximité,
- Le transfert d'une antenne d'un service de contrôle.

De plus, la création des conseillers des collectivités locales a pour objectif de renforcer l'offre de conseil aux élus mais la définition de ces postes reste floue.

A priori, d'après l'association des comptables publics, il ne s'agira pas forcément d'un comptable, ses fonctions ne porteront plus sur les mêmes prérogatives qu'actuellement. Il ne pourra plus s'engager sur les pièces justificatives nécessaires au règlement d'un mandat, idem sur les imputations comptables, il ne sera plus responsable. En revanche, il sera chargé d'expliquer les rejets des mandats et titres.

Pour les accueils de proximité, l'offre personnalisée se fera sur rendez-vous dans les Maisons de Services aux Publics, les futures Maisons France Services ou des points numériques ou encore des permanences.

Quant aux services à compétences départementales, le redéploiement envisagé au Mans ne proposera ni accueil, ni gestion de l'impôt.

M. le Maire invite le Conseil Municipal a délibéré sur le projet présenté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à bulletin secret :
avec 12 votes contre la réorganisation de la structure de la DDFIP , 1 vote pour la
réorganisation de la structure de la DDFIP et 1 refus de vote,**

- Emet un avis défavorable au projet exposé, considérant que :
- La suppression des trésoreries va certainement entraîner des suppressions de postes de comptables sur le département de la Sarthe,
 - Les délais de traitement et de réponse risquent de s'allonger alors que depuis plusieurs années, la démarche va dans le sens contraire pour régler au plus vite les fournisseurs,
 - La concentration des services comptables risque d'anéantir les contacts de proximité,
 - Les administrés et les collectivités subiront certainement un impact négatif sur la qualité d'accueil et de services,
 - Comment gérer les dépôts des régies : se rendre à La Ferté Bernard entraînera une perte de temps, une augmentation des frais kilométriques et un impact sur l'environnement,
 - Le contribuable ayant des difficultés de paiement ne prendra pas la peine de faire 30 km aller et 30 km retour pour négocier l'étalement de sa dette comme c'est le cas en ce moment où la proximité permet justement d'éviter des factures non honorées notamment sur les ordures ménagères. Par conséquent, cela va engendrer une hausse des impayés, donc une perte sèche pour les collectivités et surtout l'aggravation de situations précaires des ménages,
 - Supprimer et transférer des services entraînent la désertification rurale, une perte de chiffres pour les commerçants, l'augmentation des mouvements pendulaires sur l'axe Le Mans / Saint-Calais,
 - Quant aux Maisons France Services, cela entraîne des charges supplémentaires pour la collectivité tant sur le plan de la gestion que du financier, malgré les subventions évoquées. Ces dernières n'étant malheureusement pas versées avec régularité.

En conclusion, le Conseil Municipal confirme son opposition à cette réorganisation du fait qu'aucune garantie n'est annoncée sur le maintien d'un service de proximité et de qualité pour les usagers et les collectivités.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat mais également aux services de la DDFIP afin que soit pris en compte le point de vue exprimé au niveau du territoire communautaire.

2. Communauté de communes des Vallées de l'Anille et de la Braye – Rapport d'activité 2018 (Délibération n°201910DL121)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2018 de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

M. le Maire a mis à disposition des membres du Conseil Municipal un exemplaire du rapport. Ce rapport peut être consulté à tout moment à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de ce rapport.

3. Communauté de communes ex-Pays Calaisien – Service SPANC – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2018 (Délibération n°201910DL122)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté de communes ex-Pays Calaisien pour l'exercice 2018.

M. le Maire a mis à disposition des membres du Conseil Municipal un exemplaire du rapport. Ce rapport peut être consulté à tout moment à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de ce rapport.

4. Communauté de communes ex-Pays Calaisien – Service SPANC – Rapport annuel du délégataire (RAD) 2018 (Délibération n°201910DL123)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire (RAD) de VEOLIA pour 2018 concernant le service du SPANC (service public de l'assainissement non collectif) de la communauté de communes ex-Pays Calaisien.

M. le Maire a mis à disposition des membres du Conseil Municipal un exemplaire du rapport. Ce rapport peut être consulté à tout moment à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de ce rapport.

5. Communauté de communes des Vallées de la Bray et de l'Anille – Convention de prestations de services pour l'entretien des voiries communautaires (Délibération n°201910DL124)

M. le Maire donne lecture de la convention de prestations de services relative à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire avec la communauté de communes.

La communauté de communes confie à la commune l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire située sur son territoire.

En contrepartie des prestations, la communauté de communes rembourse à la commune sur la base d'un coût au kilomètre, comme détaillé ci-après :

Coût par kilomètre et par an = 270€

Longueur de voirie retenue = 42,039 kms

Soit 11 351€

Cette convention s'applique à compter du 1/01/2019 et pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer la convention.

6. Médiathèque : Convention de prêt d'un outil d'animation (tapis de lecture) par la Bibliothèque Départementale de la Sarthe (Délibération n°201910DL125)

M. le Maire présente la proposition d'une convention par la Bibliothèque Départementale de la Sarthe (BDS) concernant le prêt d'un tapis de lecture pour l'animation « Le loup, quelle grosse bête » à la Médiathèque.

La BDS met à disposition de l'emprunteur gratuitement, ce tapis lecture pour la période du 20 décembre au 17 janvier 2020.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention de prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer la convention de prêt avec la BDS.

7. Motion – Privatisation du Groupe Aéroport de Paris (ADP) – Référendum d'Initiative Partagée (RIP) (Délibération n°201910DL126)

M. le Maire rapporte le texte ci-après, de la Ville d'Allonnes :

« 248 député(e)s et sénateurs-trices, de bords politiques différents, ont permis, pour la première fois, au Referendum d'Initiative Partagée d'entrer en fonction. La campagne référendaire ainsi lancée « vise à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris (ADP) ».

Le recueil des signatures s'effectuera jusqu'au 12 mars 2020 par l'intermédiaire du site créé à cet effet par le Ministère de l'Intérieur : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>

Nous pensons qu'il est nécessaire d'informer, très largement, l'ensemble de nos concitoyen(ne)s de ce nouveau droit constitutionnel. Les mairies, les sièges des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, lieux de proximité par excellence, constituent, à n'en pas douter, un atout pour cette campagne.

Nous nous engageons à :

- Informer les habitant(e)s de notre commune dans notre journal municipal, notre site internet, nos panneaux d'information...
- Favoriser l'organisation de débats contradictoires sur le sujet.
- Mettre à disposition des habitant(e)s un ordinateur et une aide pour permettre l'inscription sur le site du Ministère. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la proposition de M. le Maire.

FINANCES

8. Camping municipal : résiliation de la Délégation de service public en cours – Modificatif – Complément (Délibération n°201910DL127)

Vu la délibération n°2019DL118 du 19/09/2019 rappelée ci-dessous :

« VU l'article R3135-7 du Code de la Commande Publique,
VU le contrat de délégation de service public du camping conclu avec feu Monsieur Stéphane Loquet,
Monsieur le Maire rappelle que la gestion du camping municipal du Val de Braye a été confiée à
Monsieur Stéphane Loquet par un contrat de délégation de service public ayant pris effet le 1^{er} mars
2015 et dont l'échéance normale était fixée au 31 décembre 2024.
Pour faire suite au décès de Monsieur Loquet il y a lieu de statuer sur le devenir de ce contrat.
Monsieur le Maire explique que, d'une part, le Code de la Commande Publique dispose à son article
R3135-7 que le contrat de concession (ou délégation de service public) ne peut pas être modifié sans
nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque la modification du contrat a pour effet de
remplacer le concessionnaire auquel l'autorité concédante a initialement attribué le contrat de
concession. Or une éventuelle succession placerait le contrat dans cette situation.
D'autre part, l'article 41 du contrat prévoit que la commune peut déchoir le délégataire en cas
d'interruption totale et prolongée du service. De facto l'exécution du contrat se trouve dans ce cas
depuis le décès de Monsieur Loquet. Il y a donc lieu de se prononcer formellement sur la résiliation du
contrat.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres
présents et représentés :

- PRONONCE la résiliation du contrat de délégation de service public du camping municipal de
Val de Braye
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités de déchéance du délégataire auprès de
la succession ou du mandataire successoral. »

M. le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de compléter cette délibération en y
ajoutant un article comme suit :

« Le Code civil stipule en son article 1795 que le contrat de louage d'ouvrage est dissous par
la mort de l'ouvrier, de l'architecte ou entrepreneur ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de compléter la délibération n°2019DL118 du 19/09/2019.

9. Camping municipal : Procédure à adopter pour l'avenir du camping (Délibération n°201910DL128)

Dans le cadre de la reprise du camping municipal, après règlement de la succession de M.
LOQUET et la résiliation du service de délégation publique le conseil municipal doit se
prononcer sur le mode de gestion de celui-ci : DSP ou Vente

M. le Maire expose aux membres présents les avantages et les inconvénients de la délégation
de service public et de la vente du camping.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Vote à bulletin secret, de 10 votes pour la DSP et 4 votes pour la vente

- Décide d'opter pour la délégation de service public
- Charge M. le Maire de mener la procédure pour permettre une ouverture du camping en 2020

10. Budget commune : Décision modificative n°2 (Délibération n°201910DL129)

M. le Maire expose que s'agissant du budget principal de la commune, il convient de procéder à une décision modificative n° 2 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	DEPENSES
Chapitre 011 : Charges à caractère général			
617	Etudes et recherche		- 19,00
Chapitre 66 : Charges financières			
66111	Intérêts réglés à l'échéance (emprunt pour rue Emile Zola)		+ 19.00
Chapitre 014 : Atténuation de produits			
73916	FPIC		- 3 600.00
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement			
023	Virement à la section d'investissement		+ 3 600.00
Total dépenses			+ 0.00
SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES	DEPENSES
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			
2128 op.35	Autres agencements et aménagements de terrains (clôture aire de jeux école maternelle)		+ 200,00
2151 op.26	Réseaux de voirie (trottoir devant commerces rue Emile Zola)		+ 2 000,00
2183 op.58	Matériel bureau et matériel informatique (Matériels endommagés par coupure électrique - Mairie/Médiathèque)		+ 1 510,00
2183 op.92	Matériel bureau et matériel informatique (Matériel annexe mairie)		+ 2 200.00
2184 op.92	Mobilier (annexe mairie)		+ 700.00
Sous-total chapitre 21			+ 6 610,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			
2315 op.27	Installations, matériel et outillage techniques (Voies et réseaux divers)		- 3 010,00
Sous-total chapitre 23			- 3 010,00
Total dépenses			+ 3 600,00
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement			
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 3 600,00	
Total recettes		+ 3 600,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°2 sur le budget principal de la commune.

11. Tarifs piscine : Modificatif (Délibération n°201910DL130)

S'agissant des tarifs de la piscine, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter deux nouveaux tarifs comme suit :

- Entrée à l'unité

- | | |
|--|-------|
| ○ Militaire de la gendarmerie | 3.00€ |
| ○ Militaire de la gendarmerie (séance encadrée et imposée) | 2.50€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Refuse d'appliquer le tarif « Militaire et gendarmerie » par 3 votes pour et 11 votes contre
- Adopte à l'unanimité le tarif « Militaire de la gendarmerie (Séance encadrée et imposée) à 2,50 €.

12. Service assainissement – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2018 (Délibération n°201910DL131)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement de la commune pour l'exercice 2018.

M. le Maire a mis à disposition des membres du Conseil Municipal un exemplaire du rapport. Ce rapport peut être consulté à tout moment à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de ce rapport.

13. Service assainissement – Rapport annuel du délégataire (RAD) 2018 (Délibération n°201910DL132)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire (RAD) de la SAUR pour 2018 concernant le service de l'assainissement collectif de la commune.

M. le Maire a mis à disposition des membres du Conseil Municipal un exemplaire du rapport. Ce rapport peut être consulté à tout moment à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de ce rapport.

14. Usine de déferrisation Adduction d'Eau Potable – Mont à Regret - Convention de mise à disposition du terrain à ENEDIS – Poste de transformation (Délibération n°201910DL133)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande faite par ENEDIS pour une mise à disposition à titre gratuit d'un terrain situé à la Chapelle-Huon, lieu-dit Mont à Regret pour installer un poste de transformation de courant électrique afin d'alimenter la nouvelle usine de déferrisation d'Adduction d'Eau Potable.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition avec ENEDIS.

QUESTIONS DIVERSES

15. Remerciements

L'association ADAPEI de la Sarthe remercie la commune pour le versement de leur subvention 2019.

Le Président du Conseil Départemental de l'Aude remercie la commune d'un don de 1150€ qui a été récolté au sein de la commune, afin de contribuer à des actions de première urgence lors des inondations du 15/10/2018.

16. Information : Eoliennes

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'autorisation est en cours pour l'installation d'un mât de mesure de vent au lieu-dit les Bois Breton par la SAS VALECO INGENIERIE.

17. Information : Enquête publique – Les Boderies

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération n°201909DL117, du 19 septembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à organiser l'enquête publique pour le déclassement et l'aliénation d'une portion de la VC n°17 aux Boderies, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique a été pris. L'enquête publique se déroulera du mercredi 6 novembre au mercredi 20 novembre 2019 inclus. M. CHARTIER Gérard a été désigné commissaire enquêteur et procédera à des permanences le mercredi 6 novembre de 10h à 12h et le mercredi 20 novembre 2019 de 15h à 17h.

L'intégralité du dossier lié à l'enquête publique sera mis à disposition du public en version papier à la mairie de Bessé-sur-Braye, et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

18. Mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction – Convention avec le Préfet (Délibération n°201910DL134)

M. le Maire présente le projet de la convention avec le Préfet concernant la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction, en vertu du décret N°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Préfet.

19. Carrefour de la rue Emile Zola (Délibération n°201910DL135)

M. le Maire informe les membres présents des difficultés de circulation rencontrées depuis l'aménagement de la rue Emile Zola au niveau du carrefour de la route de Cogners et de la rue du 11 novembre 1918. Il explique que les véhicules provenant de la route de Cogners n'ont pas d'arrêt à marquer et ne peuvent pas circuler vers le centre bourg s'ils croisent un véhicule en provenant.

Dans ces conditions, il est constaté un risque d'accident et M. le Maire propose deux solutions pour améliorer les conditions de circulation à ce carrefour :

- La pose d'un stop au niveau de la route de Cogners (solution 4 stops)
- Enlever le stop de la rue Emile Zola et poser un stop au niveau de la route de Cogners (solution 3 stops)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ Décident la pose d'un quatrième stop au niveau de la route de Cogners, par le vote suivant :

- 7 votes pour la solution 4 stops
- 7 votes pour la solution 3 stops
- La voix de M. le Maire pour la solution des 4 stops étant prédominante.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

201910DL120	Services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) – Avis sur la réorganisation de la structure
201910DL121	Communauté des Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille – Rapport d'activité 2018
201910DL122	Communauté de communes ex-Pays Calaisien – Service SPANC – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2018
201910DL123	Communauté de communes ex-Pays Calaisien – Service SPANC – Rapport annuel du délégataire (RAD) 2018
201910DL124	Communauté de Communes des Vallée des la Braye et de l'Anille – Convention de prestations de services pour l'entretien des voiries communautaires
201910DL125	Médiathèque : Convention de prêt d'un outil d'animation (tapis de lecture) par la bibliothèque Départementale de la Sarthe
201910DL126	Motion – Privatisation du Groupe Aéroport de Paris (ADP) – Référendum d'initiative partagées (RIP)
201910DL127	Camping Municipal : résiliation de la délégation de service public en cours – Modification - Complément
201910DL128	Camping Municipal : Procédure à adopter pour l'avenir du camping
201910DL129	Budget commune : Décision modificative n°2
201910DL130	Tarifs piscine : Modification
201910DL131	Services assainissement – Rapport annuel sur le prix de la qualité du service (RPQS) 2018
201910DL132	Services assainissement – Rapport annuel du délégataire (RAD) 2018

201910DL133	Usine de déferrisation Adduction d'Eau potable – Mont à regret – Convention de mise à disposition de terrain à ENEDISQ – Poste de transformation
201910DL134	Mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des message d'infraction – Convention avec le préfet
201910DL135	Carrefour m : de la rue Emile Zola

TABLEAU DES DECISIONS

18/09/2019	201909DC068	Contrat de location logement 51 rue des écoles - Appt 4 - EVEZARD
23/09/2019	201909DC069	DIA 2019/40 - 32 route de la Haugaise
24/09/2019	201909DC070	DIA 2019/41 - 7 La Plante
24/09/2019	201909DC071	Restauration terrasses Château - Acte de sous-traitance - AURIAU ELAGAGE
24/09/2019	201909DC072	DIA 2019/42 - 43 rue Pasteur
30/09/2019	201909DC073	DIA 2019/43 - impasse LEDRU ROLLIN
30/09/2019	201909DC074	DIA 2019/44 - 10 le Chêne
08/10/2019	201910DC075	DIA 2019/45 - 33 rue du 11 Novembre 1918
09/10/2019	201910DC076	DIA 2019/46 - 100 rue du Val de Braye
09/10/2019	201910DC077	DIA 2019/47 - impasse du Dauphin

Tableau récapitulatif des marchés de travaux, de fournitures et de services de 4 000 € à 200 000 € HT

TRAVAUX

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	Néant		-		

FOURNITURES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	Néant				

SERVICES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre HT retenue
	Néant				

Tableau récapitulatif des marchés de travaux, de fournitures et de services supérieurs à 200 000 € HT
TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	Néant				

Séance levée à 22 heures 50

Secrétaire de séance,
M. DESHAYES Patrick



Le Maire
M. Jacques LACOCHE



NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LACOCHE	Jacques	Maire	
MARIAIS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
LAUNAY	Marie-Claire	Adjointe au Maire	
NÉLET	Annie	Adjointe au Maire	
LEROY	Michel	Adjoint au Maire	
THOIREY	Isabelle	Adjointe au Maire	
PAVÉ	Mauricette	Conseillère	
RAVÉ	Jean-Marie	Conseiller	
GILLET	Danick	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
FERRAND	Brigitte	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	
NÉLET	Olivier	Conseiller	
RALUY	Sylvie	Conseillère	